Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260002210-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.022

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

ASSAINISSEMENT : Lancement et attribution de l'accord cadre dans le cadre du schéma directeur des eaux usées de Centre Morbihan Communauté

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'avis favorable de la commission Assainissement réunie le 03 septembre 2024,

VU la délibération n° DC.2025.100 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 approuvant la stratégie assainissement 2025-2030,

VU le rapport du Vice-président,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600022I0-DE

Considérant que la connaissance du patrimoine des systèmes d'assainissement collectif (ouvrages de collecte et unité de traitement) est indispensable pour prioriser les travaux de réfection des réseaux et établir un programme pluriannuel d'investissements,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un marché de prestations intellectuelles en procédure adaptée pour la réalisation de ce schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif et répondant aux caractéristiques suivantes :

Forme du marché : Accord cadre à bons de commande et/ou à marchés subséquents mono attributaire, passé par une entité adjudicatrice sans montant minimum et avec montant maximum de commandes,

Procédure : marché à procédure adaptée (MAPA)

Durée du marché : 36 mois

Montant estimé HT : 430 000 €HT

Nombre de lots : 2 Lots

Les minimum et maximum sont les suivants :

Lots		Montant maxi / période (euros HT)
1	Bignan, Evellys, Locminé, Moréac, Moustoir-Ac, Plumelin et Saint-Allouestre	250 000 € HT
2	Billio, Buléon, Guéhenno, Plumelec et Saint-Jean Brévelay	180 000 € HT

- Les critères de jugement des offres pondérées sont les suivants :

Lots	Critère prix (%)	Critère valeur technique (%)	Critère délai d'intervention (%)
1-2	40	40	20

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE LANCER une consultation en procédure adaptée pour l'établissement d'un schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif, composée de deux lots, sous la forme d'un accord cadre mono attributaire, d'une durée de 36 mois à compter de la date de démarrage des prestations, dans les conditions précisées ci-dessus,**
- **DE RETENIR les critères de choix susmentionnés,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'assainissement, à prendre toute décision relative à la passation du marché susmentionné et à signer ledit marché avec l'attributaire.**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600022I0-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

